

2009

R A P P O R T
A N N U E L

Office
ontarien de
financement



Visitez www.ofina.on.ca et inscrivez-vous au service des abonnements courriel pour recevoir les dernières mises à jour de la province de l'Ontario:

- Titres d'emprunts
- Bulletin de l'OOF
- Webémissions
- Programme d'emprunts
- Présentations RI
- Autres activités

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement;
- prodiguer des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics et investir au nom de certains organismes publics.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à Infrastructure Ontario (la Société ontarienne de travaux d'infrastructure).

Table des matières

Mandat	1
Message du président et du directeur général	4
Commentaires et analyse de la direction	5
Activités des marchés financiers	
<i>Programme d'emprunt</i>	
<i>Investissements</i>	
<i>Objectifs relatifs aux marchés financiers pour 2009-2010</i>	
Emprunt et gestion de la dette	
<i>Rendement</i>	
<i>Risque lié au marché</i>	
<i>Risque de crédit</i>	
<i>Risque d'illiquidité</i>	
<i>Risque opérationnel</i>	
<i>Relations avec les agences de cotation</i>	
<i>Objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2009-2010</i>	
Production de rapports financiers	
<i>Objectifs relatifs aux rapports financiers pour 2009-2010</i>	
Gestion de trésorerie et services bancaires	
<i>Objectifs relatifs à la gestion de trésorerie et aux services bancaires pour 2009-2010</i>	
Conseils financiers	
<i>Transactions</i>	
<i>Projets</i>	
<i>Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2009-2010</i>	
Sommaire des résultats financiers	15

Table des matières

États financiers	16
Responsabilité de la présentation des états financiers	
Rapport du vérificateur	
Bilan	
État du bénéfice net et des bénéfices non répartis	
État des flux de trésorerie	
Notes afférentes aux états financiers	
Régie de l'organisme	30
Régie de l'organisme	
<i>Reddition de comptes et responsabilités</i>	
Exigences relatives à la production de rapports financiers	
<i>Contrôles internes</i>	
Conseil d'administration	
Politiques et méthodes de gestion des risques	40
<i>Politique sur le risque de marché</i>	
<i>Politique sur les risques de crédit et les risques juridiques connexes</i>	
<i>Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers</i>	
Politique sur les rapports de gestion des risques	
<i>Risque opérationnel</i>	
Annexes	42
Cotes de crédit de l'Ontario	
<i>Cotation des titres à long terme</i>	
<i>Cotation des titres à court terme</i>	
Autres sources d'information	

Message du président et du directeur général

Malgré des conditions de marché difficiles, nous avons le plaisir de vous informer que l'exercice 2008-2009 a de nouveau été positif pour l'Office ontarien de financement.

Nous avons emprunté 28,7 milliards de dollars pour le compte de la Province de l'Ontario et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), répondant ainsi aux besoins d'emprunt à long terme de l'exercice. Les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement relativement aux activités d'emprunt, de marché monétaire et de gestion de la dette se sont chiffrées à 201 millions de dollars.

L'OOF a soutenu les priorités gouvernementales en offrant des services et des conseils financiers à un certain nombre d'organismes du secteur public. Il a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés. Cela a donné lieu à l'octroi de 85 prêts à des organismes publics totalisant 1,1 milliard de dollars. Nous avons également fourni des conseils financiers relativement à des initiatives gouvernementales liées au secteur de l'électricité, telles que des initiatives relatives à l'environnement et aux changements climatiques prévues dans la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, et à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques. De plus, l'OOF a soutenu et conseillé de nouveaux organismes de la Couronne en matière d'ententes bancaires et prodigué des conseils sur les services bancaires et la gestion de la trésorerie relativement à des initiatives gouvernementales.

En ce qui concerne 2009-2010, l'OOF continuera d'offrir des services rentables d'emprunt, de gestion financière et de gestion de la dette. Les emprunts à long terme nécessaires devraient s'élever à 39,2 milliards de dollars. En 2009-2010, l'OOF prévoit combler entre 35 et 50 pour cent des besoins d'emprunt de la province sur les marchés internationaux. Cette diversification de la clientèle d'investisseurs réduira les coûts d'emprunt et attirera de nouveaux investisseurs, tout particulièrement dans le contexte actuel où l'Ontario fait face à une concurrence accrue de la part des autres emprunteurs.

L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts, les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2009-2010.



Le président,
Peter Wallace



Le directeur général,
Gadi Mayman

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Production de rapports financiers

Gestion de trésorerie et services bancaires

Conseils financiers



Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats de l'OOF en 2008-2009 et à ses objectifs pour 2009-2010 en date de juin 2009.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

En 2008-2009, les emprunts provisoires à long terme se sont chiffrés à 28,7 milliards de dollars, alors que le budget de 2008 prévoyait une somme de 24,3 milliards de dollars. La différence découle principalement du déficit projeté.

Les marchés des obligations ont, à certains moments, été volatils en 2008-2009. Cependant, l'accès de la province au marché canadien des obligations est demeuré relativement stable en raison de la confiance des investisseurs à l'égard de l'Ontario et de la liquidité que procurent ses émissions d'obligations de référence.

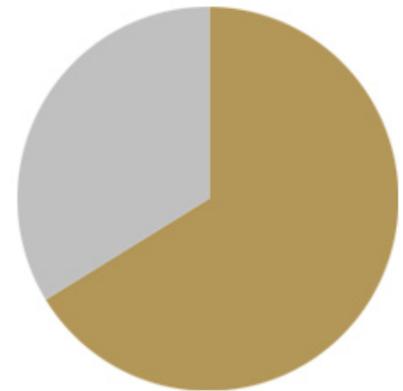
L'OOF a continué de gérer le programme d'emprunt en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de minimiser les coûts du service de la dette et de diversifier le programme d'emprunt.

Environ 66 pour cent des emprunts de la province, soit 18,9 milliards de dollars, ont été effectués sur le marché canadien, alors que les 34 pour cent restants l'ont été sur les marchés internationaux.

Emprunts – Tous les marchés

- Obligations intérieures
18,9 milliards de dollars (66 %)
- Obligations internationales
9,7 milliards de dollars (34 %)

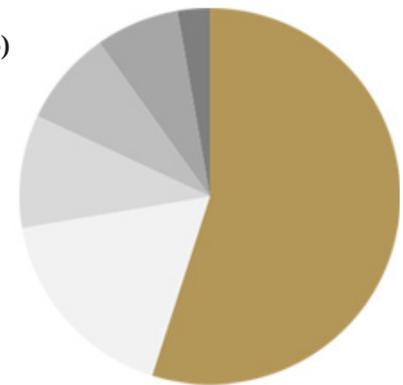
Total : 28,7 milliards de dollars



Emprunts – Marchés canadiens

- Obligations consortiales
10,6 milliards de dollars (56 %)
- Obligations à taux variable
3,2 milliards de dollars (17 %)
- Billets à moyen terme
1,8 milliard de dollars (9 %)
- Obligations par adjudication
1,5 milliard de dollars (8 %)
- Obligations à rendement réel
1,3 milliard de dollars (7 %)
- Obligations d'épargne de l'Ontario
0,5 milliard de dollars (3 %)

Total : 18,9 milliards de dollars



Investissements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2008-2009, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 8,3 milliards de dollars.

La province a reçu 636,8 millions de dollars en obligations restructurées en raison du papier commercial adossé à des actifs de tiers qu'elle possédait. Elle prévoit les conserver jusqu'à leur date d'échéance. Ce faisant, la province devrait récupérer la majeure partie de la réduction de la valeur comptable subie l'année dernière. Aucune autre réduction de valeur importante n'est prévue, mais la province, avec l'aide de conseillers comptables externes, examinera le traitement comptable du papier commercial adossé à des actifs de tiers en vue de la publication des Comptes publics de l'Ontario à l'automne de 2009.

L'OOF investit également au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en améliorant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2008-2009, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,5 milliards de dollars.

En collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2009, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 9,1 milliards de dollars, contre une valeur marchande de 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 18 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds en obligations et en actions. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2009, le taux de rendement du fonds était de -14,4 pour cent comparativement à l'indice de référence du marché, qui était de -17,4 pour cent. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 4,01 pour cent, par rapport au taux de rendement annualisé à long terme cible de 3,25 pour cent plus le taux de changement de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario.

Objectifs relatifs aux marchés financiers pour 2009-2010

On prévoit que le total des besoins d'emprunt à long terme en 2009-2010 s'élèvera à 39,2 milliards de dollars, principalement en raison du déficit, de la dette arrivant à échéance et des investissements en immobilisations.

Le marché intérieur en dollars canadiens sera de nouveau la principale source de financement de la province. L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et la quinzième campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario. De plus, on prévoit qu'environ 35 à 50 pour cent des besoins seront satisfaits sur les marchés internationaux. Les relations avec les investisseurs constitueront un domaine prioritaire et des tournées de présentation auront lieu dans la région du Golfe, en Europe, en Asie, au Canada et aux États-Unis.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente en produisant un taux de rendement conforme à ses objectifs de placement. En collaboration avec Ontario Power Generation, l'OOF continuera d'administrer les placements des fonds nucléaires conformément aux objectifs de l'ONFA de manière que le passif éventuel du gouvernement provincial en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF investira au nom de certains organismes publics.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette totale de la province et de la SFIEO, dont le montant provisoire, calculé sur une base consolidée, se chiffrait à 177,3 milliards de dollars au 31 mars 2009. Le montant provisoire de la dette nette, qui équivaut à la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier, s'élevait à 149,4 milliards de dollars au 31 mars 2009.

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. Les risques sont surveillés tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2008-2009, les économies provisoires totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement se sont chiffrées à 201 millions de dollars, contre 40 millions de dollars (exclusion faite de l'incidence de la réduction de la valeur du papier commercial adossé à des actifs) en 2007-2008.

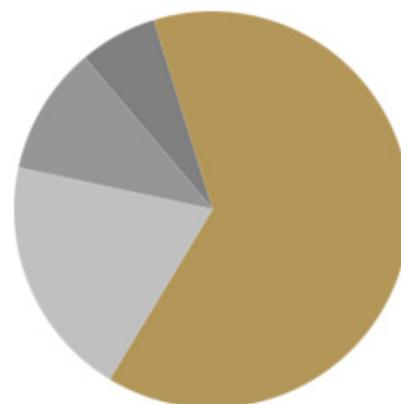
Le rendement du programme d'emprunt représente la différence entre le coût global du programme d'emprunt réel et les coûts globaux de l'emprunt hypothétique sur les marchés canadiens de même durée et de même taille, mis en œuvre de façon égale pendant l'exercice (repère à étapes régulières). La différence de coût est ensuite comparée au rendement des gestionnaires de fonds à revenu fixe en se servant d'un indice du marché obligataire couramment utilisé.

En 2008-2009, le coût des emprunts réalisés pour la province et la SFIEO a été inférieur de 194,1 millions de dollars à l'indice d'emprunt de référence à intervalles réguliers, selon la valeur actualisée, contre 32,7 millions de dollars en 2007-2008. Le rendement relatif comparé au groupe homologue a continué de se situer dans le premier quartile.

Composition de la dette totale

177,3 milliards de dollars canadiens

- Obligations intérieures
112,4 milliards de dollars
(63 %)
- Obligations internationales
35,1 milliards de dollars (20 %)
- Dette contractée hors
des marchés publics
18,6 milliards de dollars (11 %)
- Bons du Trésor et billets de
trésorerie américains
11,2 milliards de dollars (6 %)



Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un objectif de rendement fondé sur les risques. En 2008-2009, le programme de gestion de la dette a essuyé des pertes de 1,7 million de dollars, comparativement à 2 millions de dollars d'économies en 2007-2008. Le rendement par rapport à l'objectif est passé du deuxième quartile en 2007-2008 au troisième quartile en 2008-2009.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est comparée à celui d'un groupe homologue de gestionnaires sur le marché monétaire en fonction d'un indice courant des marchés monétaires. Le rendement sur le marché monétaire a été supérieur de 9,4 millions de dollars à l'objectif fixé pour 2008-2009. Le programme a produit un rendement supérieur de 16 points de base à celui de l'indice de référence à 45 jours, ce qui le situe dans le quatrième quartile comparativement à celui d'un groupe homologue.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte financière due aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 11,6 pour cent de la dette au 31 mars 2009. La position de change provisoire correspondait à 0,2 pour cent de la dette au 31 mars 2009.

En 2008-2009, la dette arrivant à échéance s'est élevée à 20,3 milliards de dollars et le remboursement de la dette, à 0,5 milliard de dollars. En 2007-2008, la première s'élevait à 13,5 milliards de dollars et le second, à 1,3 milliard de dollars.

En 2008-2009, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-, en ce qui concerne les nouvelles transactions d'échanges financiers, il se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA-.

Le portefeuille provisoire total d'instruments dérivés de la province avait une valeur théorique de 113,8 milliards de dollars au 31 mars 2009; il comprenait 73,7 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt, 32,4 milliards de dollars en échanges de devises et 7,7 milliards de dollars en contrats de change à terme.

Le portefeuille provisoire total d'instruments dérivés de la province avait une valeur marchande de -1,1 milliard de dollars au 31 mars 2009, ce qui signifie qu'en cas de défaut, l'Ontario devrait de l'argent à ses contreparties. Le portefeuille se compose de -2,7 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt, de 1,4 milliard de dollars en échanges de devises et de 0,2 milliard de dollars en contrats de change à terme.

Au 31 mars 2009, près de 90 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernaient des contreparties ayant au moins une cote AA-.

L'OOF gère activement le risque lié aux contreparties, mais, étant donné l'incertitude qui a plané sur les marchés du crédit en 2008, un certain nombre de mesures supplémentaires ont été prises pour limiter l'exposition à ce type de risque. Toutes les contreparties relatives au papier commercial adossé à des actifs et aux obligations sécurisées sont temporairement demeurées exclues de la liste des contreparties approuvées. La qualité du crédit des contreparties et le risque qu'il présente continuent d'être surveillés de près.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 18 et 2,5 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. La haute performance des systèmes a été maintenue en 2008-2009.

Relations avec les agences de cotation

Le gouvernement provincial demande aux agences de cotation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance à des conditions favorables sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de cotation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, le gouvernement garde un contact unique avec les agences pour faire en sorte que toutes les réponses aux demandes de renseignements concernant les politiques gouvernementales et d'autres sujets soient uniformes et coordonnées.

Après la publication du budget de 2009, Moody's a confirmé la cote Aa1 de la province le 30 avril 2009, Dominion Bond Rating Service a confirmé sa cote AA le 29 avril 2009, mais en a modifié la tendance, qui est passée de positive à négative le 2 juin 2009, alors que Standard and Poor's a confirmé sa cote AA, mais en a modifié les perspectives qui sont devenues négatives le 2 juin 2009. Les modifications apportées aux perspectives de la province ont suivi l'annonce que le ministre des Finances a faite le 1^{er} juin 2009 relativement au déficit, qu'il évaluait à 18,5 milliards de dollars, alors que le budget de 2009 prévoyait une somme de 14,1 milliards de dollars.

Objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2009-2010

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2009-2010. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers.

Production de rapports financiers

L'OOF a activement poursuivi ses discussions avec le milieu comptable en ce qui concerne les développements qui pourraient avoir des répercussions futures sur l'information financière relative à la dette et à l'intérêt de la dette de la province.

Objectifs relatifs aux rapports financiers pour 2009-2010

L'OOF continuera de collaborer avec le Bureau du contrôleur provincial et le milieu comptable en général pour s'assurer que les besoins de transparence et de responsabilisation de la province seront pris en compte lorsque le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) examinera toute modification comptable éventuelle.

Gestion de trésorerie et services bancaires

L'OOF offre des services de gestion de trésorerie centralisés qui minimisent les frais d'intérêts de la dette. Il est également chargé d'offrir des services bancaires au gouvernement, y compris la gestion efficace des relations bancaires afin d'assurer l'optimisation des ressources.

En 2008-2009, l'OOF a prodigué des conseils d'expert sur les services bancaires relativement à des initiatives gouvernementales, telles que le Projet organisationnel des méthodes de paiement de ServiceOntario ainsi que les améliorations apportées au traitement centralisé des revenus du ministère du Revenu. L'OOF a lancé avec succès la première phase d'un portail électronique centralisé destiné à gérer l'administration permanente des services d'acceptation des paiements par cartes de crédit et de débit dans l'ensemble du gouvernement. Ce portail a transformé un processus manuel qui entraîne de nombreuses écritures en une initiative électronique « verte » efficace à l'origine d'économies de coûts.

L'OOF a conçu et mis en œuvre un système prévisionnel relatif à l'impôt-santé des employeurs inspiré du système primé de prévision des rentrées de fonds provenant de la taxe de vente au détail. Il a géré efficacement, durant l'année de transition, les flux de trésorerie complexes liés au transfert de l'administration de l'imposition des sociétés à l'Agence du revenu du Canada, minimisant ainsi les répercussions des flux de trésorerie volatils associés à cette importante source de revenus.

Objectifs relatifs à la gestion de trésorerie et aux services bancaires pour 2009-2010

L'OOF lancera des appels d'offres et en mettra les résultats en œuvre relativement aux services bancaires et d'acceptation des paiements par cartes de crédit et de débit, ainsi qu'aux services de garde et à ceux d'émission de bons du Trésor.

L'OOF continuera également de définir et de mettre en œuvre des méthodes efficaces de modernisation de la prestation des services et du traitement pour les ministères et les organismes. Il élaborera et mettra en place des technologies qui améliorent le service offert aux divers groupes de clients de la province, y compris les paiements par cartes de débit en ligne et les rabais pour paiement hâtif, si elles répondent à des critères rigoureux en matière de coûts et de faisabilité technologique.

Conseils financiers

En 2008-2009, l'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre au ministre des Finances. Il a en outre prodigué des conseils à d'autres ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Transactions

L'OOF a examiné l'analyse de rentabilisation du projet de réaménagement du Centre des congrès d'Ottawa de 180 millions de dollars, en plus d'évaluer et de déterminer le passif éventuel découlant des ententes relatives au financement et à la construction du projet. L'OOF a recommandé au ministre d'approuver le passif éventuel en vertu de la Loi sur l'administration financière.

L'OOF a également géré le processus d'approbation provincial lié à la vente de plus de 25 pour cent des parts en circulation de la société Teranet, y compris la supervision de la procédure de diligence raisonnable et la facilitation de l'approbation par le gouvernement de l'acquisition de Teranet par la société Borealis.

L'Office a fourni des conseils au ministère de l'Éducation sur d'éventuelles modifications législatives concernant les pouvoirs de placement des conseils scolaires, ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et du Logement sur d'éventuelles modifications à apporter aux règlements régissant les activités de gestion de la dette et des placements des municipalités et sur une initiative de levier financier pour financer la remise en état du stock de logements sociaux détériorés en Ontario.

L'OOF a en outre fourni des services réguliers d'analyse, de consultation et de soutien dans le cadre de l'appel d'offres relatif aux Jeux panaméricains de 2015, de l'aide financière de l'Ontario au secteur de la fabrication automobile et des problèmes de financement du secteur culturel.

Projets

Le cadre de financement des organismes publics du ministère confie à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux, aux sociétés par actions provinciales, aux conseils et aux commissions. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti des prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés par actions de l'Ontario, totalisant 1,3 milliard de dollars en 2008-2009.

L'OOF a procédé à des analyses de rentabilisation et prodigué des conseils à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos de toute une série de politiques et de projets, y compris des politiques et des structures efficaces de location, l'examen de l'actif et des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

Il a également évalué les demandes de subventions et de garanties de prêt présentées par le secteur forestier en vertu du Fonds de prospérité pour le secteur forestier du gouvernement.

L'OOF a examiné les demandes reçues au titre du Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents de 1,15 milliard de dollars et fourni des conseils à cet égard, ainsi que sur le processus de diligence raisonnable lié au programme.

L'OOF a continué de prodiguer des conseils financiers relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. L'OOF a également examiné l'analyse de rentabilisation d'une initiative de métro léger du ministère des Transports.

Le mandat de l'OOF a été élargi pour comprendre le pouvoir d'agir à titre de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque jusqu'à ce que le ministère de la Recherche et de l'Innovation crée sa propre société par actions. La Société ontarienne de financement de la croissance a été créée en février 2009 et l'ensemble des droits et des responsabilités de la société en commandite a été transféré de l'OOF à cette société. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance.

L'OOF a effectué une analyse et prodigué des conseils au ministre des Finances et au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives du secteur de l'électricité, y compris la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, les nouvelles sources d'approvisionnement et le programme de garanties de prêts de 250 millions de dollars pour soutenir la participation autochtone à des projets énergétiques. Le programme de garanties de prêts pour les Autochtones vise à favoriser les prises de participation des Autochtones dans des projets de production et de transport d'énergies renouvelables.

L'OOF offre des services à la SFIEO, notamment en continuant de faciliter la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et Ontario Power Generation Inc. (OPG) dans le but de refinancer les prêts de la SFIEO venant à échéance et de financer de nouveaux projets d'approvisionnement en électricité, ainsi qu'en mettant en œuvre une directive du

ministre des Finances enjoignant la SFIEO à conclure un contrat avec l'OPG. Le contrat, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, prévoit la fiabilité et la disponibilité permanentes des centrales au charbon de Lambton et de Nanticoke à la suite de la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de CO₂ de l'OPG.

L'OOF a contribué à la continuation de la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Il a examiné le budget annuel de l'OPG en ce qui a trait aux dépenses admissibles en vertu de l'ONFA relativement à la gestion des déchets nucléaires et au projet d'entreposage sécuritaire des unités 2 et 3 de Pickering. L'OOF a continué de surveiller et d'exercer une diligence raisonnable concernant la garantie provinciale consentie à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La province fournit une garantie à la CCSN pour répondre en partie aux besoins de garantie financière de l'OPG auprès de la CCSN concernant ses obligations en matière de déclassement et de déchets nucléaires. Au 31 mars 2009, le montant de la garantie provinciale directe en cours consentie à la CCSN se chiffrait à 760 millions de dollars en date du 1^{er} janvier 2008. L'OOF poursuit sa surveillance du besoin d'une garantie provinciale directe en collaboration avec l'OPG et la CCSN, selon les besoins.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2009-2010

En 2009-2010, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant le financement général ainsi que les politiques et les initiatives de financement de l'électricité.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables et la diligence raisonnable touchant les aspects financiers des projets de gestion de l'actif, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation de transactions financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF mettra particulièrement l'accent sur les initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets touchant les transports publics, les routes, les autoroutes, les ponts et les postes frontaliers, de même que sur un fonds commun pour l'approvisionnement lié aux formules de financement visant la réfection des écoles et sur les examens de l'actif. L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir le secteur forestier et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

L'OOF continuera de soutenir le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents de 1,15 milliard de dollars de la province, en offrant des services d'analyse et de conseils à l'égard des analyses de rentabilisation de chaque demande. Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. De plus, un soutien continu sera accordé à la mise en œuvre de l'entente sur les fonds nucléaires.

L'OOF continuera d'élaborer le programme de garanties de prêts pour les Autochtones en effectuant l'analyse de la conception du programme et en menant les consultations nécessaires au lancement du programme.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'approvisionnement en électricité, avec notamment un soutien au financement possible des nouvelles initiatives de l'OPG en la matière.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre ses coûts auprès de cette dernière pour ces services. L'OOF offre également des services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ses coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

L'OOF gère également l'actif et le passif de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). La SOAM a accordé à divers conseils scolaires des prêts de 79 millions de dollars, qui parviendront à échéance entre 2010 et 2012, et a financé ces prêts par des emprunts directs auprès du Régime de pensions du Canada. On trouvera plus de détails à la note 2.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics, y compris les intérêts courus, était de 2 933 millions de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 969 millions de dollars par rapport au montant de 1 964 millions de dollars en mars 2008 (note 6). Cette hausse est due principalement à l'augmentation nette de 907 millions de dollars des prêts supplémentaires accordés aux conseils scolaires, à un prêt de 83 millions de dollars accordé au gouvernement du Canada pour soutenir le secteur automobile, à des prêts supplémentaires totalisant 43 millions de dollars accordés à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure et à de nouveaux prêts de 19 millions de dollars accordés aux collèges Boréal, Cambrian, Georgian, Lambton, Mohawk, Sir Sandford Fleming et St. Clair. Cette augmentation est en partie compensée par les remboursements de 41 millions de dollars (déduction faite des nouveaux prêts) de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, aux remboursements de 32 millions de dollars du Musée royal de l'Ontario, de 7 millions de dollars de la Commission de transport Ontario Northland et de 3 millions de dollars de la ville de Windsor.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2,5 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2008) (note 7).

Dans l'ensemble, l'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,8 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement, soit une hausse par rapport aux 4,7 millions de dollars recouverts en 2008 (note 8). Le revenu d'exploitation de l'OOF pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2009 était de 889 000 \$ (136 000 \$ en 2008). Cette augmentation est principalement attribuable à l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis au cours de l'exercice.

L'OOF a participé aux conseils financiers offerts au gouvernement à propos de diverses initiatives d'optimisation de l'actif, de même que des conseils stratégiques sur des questions de politique en matière de finances et d'investissement liées à la réforme du secteur de l'électricité. Le personnel de l'OOF continue aussi de gérer les activités postérieures à la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, y compris les exigences juridiques et la liaison avec les anciens clients de la Caisse d'épargne de l'Ontario, pour veiller à ce qu'on satisfasse comme il se doit aux besoins des anciens titulaires de compte de la Caisse d'épargne. Lors de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, la province a garanti les dépôts à terme auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario antérieurs au 31 mars 2003.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 5 juin 2009.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général
Office ontarien de financement

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2009, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 5 juin 2009

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Bilan

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces	965 \$	221 \$
Intérêts à recevoir	2 029	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 8)	1 491	1 054
Montant dû par la province de l'Ontario	1 589	1 215
Total de l'actif à court terme	6 074	4 519
Immobilisations (Note 3)	2 790	1 309
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021	79 021
Total de l'actif	87 885 \$	84 849 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 530 \$	1 138 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – intérêts	2 029	2 010
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 282	1 009
Total du passif à court terme	4 841	4 157
Dette à long terme (Note 2)	79 021	79 021
Produit comptabilisé d'avance (Note 4)	2 849	1 386
Bénéfices non répartis	1 174	285
Total du passif et des bénéfices non répartis	87 885 \$	84 849 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Le président,
Peter Wallace



Le directeur général,
Gadi Mayman

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)	2009	2008
REVENUS		
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 5)	18 105 \$	15 144 \$
Produit d'intérêts	7 605	7 603
Total des revenus	25 710	22 747
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	16 662	15 114
Intérêts de la dette à long terme	7 594	7 595
Frais administratifs et généraux	5 540	3 718
Amortissement (Note 3)	820	912
Total partiel	30 616	27 339
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 8)	(5 795)	(4 728)
Total des charges	24 821	22 611
Bénéfice net	889	136
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	285	149
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 174 \$	285 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	889 \$	136 \$
Rajustement lié à l'amortissement	820	912
Diminution / (augmentation) des intérêts nets à recevoir / à payer	19	(16)
Diminution / (augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(437)	201
Diminution / (augmentation) du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	18	(77)
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	273	(536)
Augmentation / (diminution) du produit comptabilisé d'avance	1 463	(109)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 045	511
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 301)	(726)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 301)	(726)
Augmentation / (diminution) nette de l'encaisse	744	(215)
Encaisse au début de l'exercice	221	436
Encaisse à la fin de l'exercice	965 \$	221 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Encaisse et quasi-espèces : L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêts moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêts moyen (%)
2010	5 156 \$	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	79 021 \$	9,61

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2009	VCN 31 mars 2008
Meubles et matériel	928 \$	199 \$	729 \$	247 \$
Matériel informatique	9 811	8 879	932	842
Améliorations locatives	1 617	488	1 129	220
Total	12 356 \$	9 566 \$	2 790 \$	1 309 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation sur quatre ans.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations		Incitatif à la	Total
	Province	Organismes	location	
Solde au début de la période	1 301 \$	8 \$	77 \$	1 386 \$
Dépenses en immobilisations	2 301	—	—	2 301
Amortissement	(812)	(8)	(18)	(838)
Solde à la fin de la période	2 790 \$	— \$	59 \$	2 849 \$

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les placements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2009 se chiffrait à 18,1 millions de dollars (15,1 millions de dollars en 2008). L'augmentation de 3 millions de dollars est attribuable aux demandes accrues qu'a reçu l'OOF, ce qui a entraîné une hausse des coûts de dotation en personnel et de soutien (frais juridiques et soutien en matière de TI) de la Division des marchés financiers par suite de l'accroissement des besoins d'emprunt et des prêts accordés aux organismes publics, et à des coûts de dotation en personnel et à des frais d'hébergement supérieurs pour la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité, y compris les coûts des services de consultation liés aux activités de gestion de l'actif.

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 5,6 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2033. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. À compter du 19 décembre 2007, les taux d'intérêts demandés aux organismes publics sur les nouveaux prêts seront légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (« l'écart »). L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2009, les sommes à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers et représentent des débentures, des prêts à court terme et des marges de crédit.

Les montants suivants représentent les sommes à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts courus compris. Exception faite de l'écart de taux d'intérêt conservé par l'OOF, ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)

	31 mars 2009	31 mars 2008
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	1 007 \$	— \$
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	7 657	—
Centre Centennial des sciences et de la technologie	4 007	4 508
Corporation de la Ville de Windsor	19 516	22 961
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	83 356	—
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	5 574	3 630
Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie	3 961	—
Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie	4 452	2 149
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	105 116	62 217
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	256 657	297 188
Commission de transport Ontario Northland	33 919	41 132
Musée royal de l'Ontario	57 020	88 936
Conseils scolaires	2 348 175	1 441 407
Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie	1 743	—
Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie	462	—
Total	2 932 622 \$	1 964 128 \$

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 1 million de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 9,5 millions de dollars pendant la période de construction pour financer la construction d'un projet de campus. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,6 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 30 décembre 2009.

Le Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté un montant total de 8 millions de dollars composé des trois prêts décrits ci-dessous. Le premier prêt de 6 millions de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 11 millions de dollars pendant la période de construction sert à financer un projet de résidence pour étudiants. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,95 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 15 juin 2009. Le deuxième prêt de 1,6 million de dollars sur des facilités de crédit maximales non

renouvelables de 3 millions de dollars pendant la période de construction sert à financer un projet de système de refroidissement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,6 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 1^{er} octobre 2009. Le troisième prêt de 0,4 million de dollars sert à financer un projet de parc de stationnement. Ce prêt, qui arrivera à échéance en 2018, porte intérêt au taux de 4,814 pour cent.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a initialement emprunté 10 millions de dollars pour financer la construction de son projet d'agents du changement et a effectué des remboursements du capital, réduisant ainsi le solde au 31 mars 2009 à 4 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2008). Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,346 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'une débenture de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 19,5 millions de dollars (23 millions en 2008).

Le Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté un montant total de 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2008) pour financer de multiples projets. Le premier prêt de 4 millions de dollars est un prêt sur dix ans portant intérêt au taux de 3,954 pour cent et arrivant à échéance en mars 2018. Le deuxième prêt de 2 millions de dollars est un prêt sur dix ans portant intérêt au taux de 3,715 pour cent et arrivant à échéance en mars 2019.

Le gouvernement du Canada a emprunté 83 millions de dollars pour contribuer à fournir des fonds au secteur automobile canadien. Le prêt porte intérêt à un taux variable, soit CDOR plus 3 pour cent sous réserve d'un minimum de 5 pour cent qui est fixé de nouveau chaque trimestre. Ce prêt devrait être remboursé le 31 mars 2012. Après la fin de l'exercice, d'autres prêts supérieurs à 2 milliards de dollars ont été accordés.

Le Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 4 millions de dollars pour financer l'agrandissement d'une résidence pour étudiants. Ce prêt sur 25 ans, qui porte intérêt au taux de 5,224 pour cent, arrivera à échéance en juillet 2033.

Le Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté un montant total de 4 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2008) pour financer plusieurs projets, dont l'achat de matériel informatique et un programme d'immobilisations éconergétiques. Le premier prêt de 2 millions de dollars, qui porte intérêt au taux de 4,8 pour cent, arrive à échéance en septembre 2011. Le deuxième prêt de 1,6 million de dollars, qui porte intérêt au taux de 1,9405 pour cent, arrive à échéance en mars 2012. Le Collège a également fait un prêt de 0,4 million de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 7 millions de dollars pendant la période de construction. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,75 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 31 août 2011.

La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) a obtenu des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. La SOTI a emprunté 105 millions de dollars (62 millions de dollars en 2008) à des taux d'intérêts variant de 2,421 à 5,02 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La dette en cours comprend deux prêts à terme. Le premier prêt au montant de 794 millions de dollars a été accordé à l'origine pour l'achat du complexe du casino de Niagara Falls. Ce prêt sur cinq ans, qui porte intérêt au taux de 4,3821 pour cent, arrive à échéance en juin 2009. Le second prêt a été accordé à l'origine pour regrouper des prêts de construction de 226 millions de dollars qui ont servi à financer la rénovation et l'agrandissement du Casino de Windsor de même que la construction d'un centre énergétique. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans portant intérêt au taux de 3,2242 pour cent et arrivant à échéance en novembre 2013. L'OLG a effectué des remboursements de capital, réduisant ainsi le solde à 257 millions de dollars au 31 mars 2009 (297 millions de dollars en 2008).

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de la CTON se compose de débentures et d'une marge de crédit d'exploitation totalisant 34 millions de dollars (41 millions de dollars en 2008). Les débentures de 22 millions de dollars arrivent à échéance entre 2010 et 2031 et portent intérêt à des taux variant entre 4,717 et 6,37 pour cent. La marge de crédit d'exploitation de 12 millions de dollars porte intérêt à des taux variant entre 0,4 et 0,88 pour cent.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a emprunté 57 millions de dollars (89 millions de dollars en 2008) comprenant 40 millions de dollars à taux fixes variant entre 5,04 et 5,12 pour cent et 17 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 0,95 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2016.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 2 348 millions de dollars (1 441 millions de dollars en 2008). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux variant de 4,56 à 5,347 pour cent, arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

Le Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 2 millions de dollars pour re-financer la construction d'une résidence pour étudiants. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,514 pour cent, arrive à échéance en 2015.

Le Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 1 million de dollars à l'origine pour la construction d'un centre pour étudiants. Le Collège a fait des remboursements de principal, réduisant ainsi le solde à 0,4 million de dollars au 31 mars 2009. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,328 pour cent, arrive à échéance en 2013.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

Le Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit maximales non renouvelables de 9 millions de dollars pendant la période de construction pour financer la rénovation d'un centre pour étudiants.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 97 millions de dollars.

Le Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit maximales non renouvelables de 23 millions de dollars pendant la période de construction pour financer la construction d'une résidence pour étudiants.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2010.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, selon le principe du recouvrement des coûts s'élevant à 153 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (110 000 \$ en 2008). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2009 (2,5 milliards de dollars en mars 2008).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société immobilière de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Société ontarienne d'assurance-dépôts
Fondation Trillium de l'Ontario	Société ontarienne de financement de la croissance
Fonds de garantie des prestations de retraite	Société ontarienne de gestion des fonds des
Société de gestion du Fonds du patrimoine du	investisseurs immigrants
Nord de l'Ontario	Société ontarienne de travaux d'infrastructure

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro. L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de sa dette s'élevant à environ 27,6 milliards de dollars.

Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)

L'OOF gère la dette de 2,8 milliards de dollars de la SOTI, y compris les prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Apparentés :

Tel qu'il est expliqué à la note 6, l'OOF recouvre les coûts d'administration des prêts des apparentés sous forme d'écart des taux d'intérêts. Le montant de cet écart conservé par l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 877 000 \$.

Le total des coûts recouvrés et de l'encours, au 31 mars 2009, de la SFIEO, de la SOTI et des apparentés est indiqué ci-après :

<i>(en milliers de dollars)</i>		
	31 mars 2009	31 mars 2008
Coûts recouvrés :		
Organismes :		
SFIEO	3 520 \$	3 309 \$
SOTI	1 245	1 181
Autre	153	110
Apparentés :	877	128
Total	5 795 \$	4 728 \$
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	879 \$	727 \$
SOTI	311	256
Autre	32	26
Apparentés :	269	45
Total	1 491 \$	1 054 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2008-2009.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration



Régie de l'organisme

L'OOF est un mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

Les mécanismes de régie comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et précisent leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit en détail dans la politique de régie générale de l'Office.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régie conformément au cadre constitué de la Loi, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances et des directives du Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne.

Chaque année, le ministre est tenu de soumettre le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Par ailleurs, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel et recommande le plan aux fins d'approbation par le Conseil de gestion du gouvernement tous les trois ans, ou tel que l'exigent les directives gouvernementales. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président du conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux attentes concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi exige que le sous-ministre des Finances soit également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. De plus, le président assume un rôle de leadership et de direction auprès du directeur général et du conseil d'administration et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et les directives gouvernementales.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Conformément au protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances, le conseil d'administration de l'OOF assume un rôle de supervision. Il supervise la gestion de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF, tel qu'il est déterminé par la province, soit réalisé de manière efficace. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel de vérification interne et assure la liaison entre les vérificateurs internes de l'OOF et le vérificateur général de l'Ontario en ce qui concerne les contrôles et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006-2007 pour

aider le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées pour recruter, former et conserver du personnel qualifié dans les secteurs essentiels.

Le directeur général est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre. Le directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de la gestion quotidienne de l'OOF et de l'exécution de toute autre fonction attribuée par le conseil d'administration. Le directeur général est responsable de la gestion des activités continues de l'OOF, notamment de la supervision du personnel. Par ailleurs, le directeur général veille à ce que les politiques et méthodes restent pertinentes et efficaces.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur général, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et de gestion des risques et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et le contrôle de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- des conventions comptables mises à jour régulièrement.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF des résultats de ses travaux de vérification à l'Office. En 2008-2009, la Division de la vérification interne a accompli 528 jours de vérification à l'OOF et 271 jours à la SFIEO relativement à des fonctions exécutées par le personnel de l'OOF pour le compte de la SFIEO.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2008-2009 :



Peter Wallace [nommé en 2008]

Président, Conseil d'administration de l'OOF
Sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor.

Peter Wallace a été nommé sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor le 15 septembre 2008.

Auparavant, M. Wallace occupait le poste de sous-ministre de l'Énergie depuis janvier 2007. Antérieurement, il avait, à titre de sous-ministre et de secrétaire associé du Conseil des ministres, politiques, joué un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques et des mesures législatives du gouvernement.

De février 2001 à février 2004, M. Wallace a été sous-ministre adjoint, Division de la gestion des richesses naturelles, au sein du ministère des Richesses naturelles. Avant cela, il a occupé divers postes, dont les suivants : sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégique, Conseil des ministres; sous-ministre adjoint, Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires, Secrétariat du Conseil de gestion; directeur de la gestion des dépenses et de la production de rapports, ministère des Finances.

M. Wallace a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1981 après avoir obtenu un baccalauréat avec spécialisation en économie politique et une maîtrise en administration publique de l'Université de Toronto.



Robert Brown, FCA [nommé en 2005]

Vice-président, Conseil d'administration de l'OOF.

M. Brown a exercé les fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Price Waterhouse (maintenant PricewaterhouseCoopers).

Il a occupé le poste de président du conseil d'administration de l'Association canadienne d'études fiscales et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. M. Brown a une vaste expérience en matière de fiscalité, de finances et de gouvernance. Il a été membre du Comité sur la gouvernance d'entreprise de la Bourse de Toronto. Il a également servi un mandat à titre d'économiste invité Clifford-Clark au ministère des Finances, prodiguant des conseils au ministère et au ministre sur des questions stratégiques en matière de fiscalité, de finances et de politiques économiques. Plus récemment, il a siégé à titre de coprésident d'un comité fédéral chargé d'examiner l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées. M. Brown est administrateur du Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust et il a siégé aux conseils de diverses autres sociétés ouvertes canadiennes.

M. Brown a occupé divers postes bénévoles. Il a assumé la présidence de l'Institut C.D. Howe, a donné de nombreuses conférences et a rédigé un grand nombre d'articles sur des questions de politiques, économiques et fiscaux. M. Brown siège au conseil d'administration des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et a été membre du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Brown est diplômé de l'Université de Toronto (baccalauréat en commerce) et de l'Université de Chicago (maîtrise en économie).



Gadi Mayman [nommé en 2003]

Directeur général de l'Office ontarien de financement.

M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et à long termes, des relations bancaires et des politiques liées à la gestion de la dette de la province de l'Ontario. Il donne des conseils au gouvernement concernant l'utilisation du crédit provincial et les relations avec les marchés financiers et les investisseurs. Il est également directeur général de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et assume la responsabilité de ses activités quotidiennes.

M. Mayman est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) et du conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) nouvellement créée. Il copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG).

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans.

M. Mayman a obtenu un baccalauréat ès sciences en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.



Lorraine Bell, C.A. [nommée en 2005]

Comités : Vice-présidente, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines

M^{me} Bell compte plus de 25 ans d'expérience dans le domaine financier, dont plus de treize sur les marchés des instruments dérivés. Elle est présentement fiduciaire, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. Auparavant, Mme Bell a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP). Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a occupé le poste de vice-présidente dans un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant d'entrer à Citibank Canada, M^{me} Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

M^{me} Bell est une bénévole active qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Mario Ferrara [nommé en 2005]

Comité : Président, Comité de vérification et de gestion des risques

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers, exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et para-gouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara détient un baccalauréat en commerce et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.



Richard J. Kostoff [nommé en 2007]

Comité : Membre, Comité des ressources humaines

M. Kostoff a récemment quitté son poste de vice-président de TD Securities, après 35 ans d'expérience dans le secteur des placements. À ce titre, il était responsable de la couverture des grands marchés financiers relativement à des activités de financement très variées dans le secteur public, le domaine de l'infrastructure et celui des entreprises.

Au cours de sa carrière, ses responsabilités l'ont notamment conduit à occuper des postes de haut niveau dans les domaines de la vente et de la négociation des titres à revenu fixe, du marketing des instruments dérivés et de l'émission de valeurs sur les marchés des titres de participation et de créance. En plus de TD Securities, il a occupé des postes supérieurs chez RBC Dominion Securities (directeur), Gordon Capital (associé), Pemberton Securities (premier vice-président) et Midland Doherty (vice-président). Il a commencé sa carrière à La Compagnie d'Assurances du Canada sur la Vie à titre de négociant débutant en titres à revenu fixe en 1972.

M. Kostoff est actuellement propriétaire de Templar Investments Limited, un cabinet-conseil établi à Toronto.

Il a obtenu un baccalauréat en économie de l'Université York en 1972.



Patrick Lavelle [nommé en 2005]

Comités : Membre, Comité des ressources humaines
Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

M. Lavelle est président et chef de la direction de sa société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. Jusqu'à mars 2002, M. Lavelle était président du conseil et chef de la direction de Unique Broadband Systems Inc. Il a assuré la présidence d'Exportation et développement Canada et a présidé pendant trois ans au conseil d'administration de la Banque de développement du Canada. Avant de créer son entreprise, M. Lavelle était vice-président, développement de l'entreprise, chez Magna International Inc.

En 1985, il a été nommé sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario. Au même moment, il a occupé le poste de premier secrétaire du Conseil du premier ministre qui a produit un plan d'action pour l'économie de l'Ontario. M. Lavelle a également été adjoint de direction auprès du ministre fédéral du Travail, de la Santé et du Bien-être social, puis délégué général de l'Ontario à Paris, en France. M. Lavelle est l'ancien président et chef de la direction de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada.

M. Lavelle siège au conseil d'administration d'un certain nombre d'entreprises ouvertes et fermées au Canada et aux États-Unis. Il est membre du comité consultatif du programme international de MBA de l'Université York.



Carol Layton [nommée en 2003]

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines

M^{me} Layton est sous-ministre du Revenu.

Auparavant, elle a occupé les postes de sous-ministre du Renouveau de l'infrastructure publique, de sous-ministre responsable de l'accomplissement des résultats au sein du Bureau du Conseil des ministres, de sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et de sous-ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine. Elle a occupé divers postes de direction au Secrétariat du Conseil de gestion et aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Finances, du Procureur général ainsi que du Trésor et de l'Économie. Mme Layton a présidé en 2007 l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).



Jack M. Mintz [nommé en 2003]

M. Mintz est président Palmer en politique publique à l'Université de Calgary. Avant sa nomination au conseil d'administration de l'OOF, il était président-directeur général de l'Institut C.D. Howe.

M. Mintz siège en outre au conseil d'administration de diverses sociétés et divers organismes sans but lucratif. Il a publié plus de 180 livres et articles dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal. Il fait partie du conseil des gouverneurs de la National Tax Association à Washington, D.C., est rédacteur en chef

adjoint de *Contemporary Accounting Research and International Tax and Public Finance* et chercheur universitaire à la CESifo, à Munich, en Allemagne.

M. Mintz a été économiste invité au ministère des Finances à Ottawa, président du Comité technique de la fiscalité des entreprises du gouvernement fédéral en 1996 et 1997, doyen associé (études) de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto de 1993 à 1995, conseiller spécial auprès du sous-ministre, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances, à Ottawa, de 1984 à 1986 et directeur du John Deutsch Institute, Université Queen's, de 1987 à 1989.



Dagmar Teubner [nommée en 2007]

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

M^{me} Teubner est avocate et comptable agréée. Grâce à son travail au sein d'un grand cabinet comptable, elle possède une vaste expérience en droit fiscal.

Conseillère indépendante depuis 1988, M^{me} Teubner fournit au secteur privé, aux divers paliers de gouvernement et à des clients étrangers des services de consultation axés sur la résolution de problèmes de nature immobilière et sur la coordination de projets de développement.

M^{me} Teubner détient un baccalauréat ès sciences de l'Université de Toronto et a écrit et coécrit de nombreuses publications sur le droit fiscal national et international. Elle donne régulièrement des conférences sur les questions fiscales dans de nombreuses universités canadiennes.

M^{me} Teubner participe activement à divers organismes de bienfaisance.

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette. Ce seuil est indiqué dans le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur les risques de crédit et les risques juridiques connexes

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable, en se conformant au plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre du plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.

Par ailleurs, la direction de l'OOF est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information



Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--------|
| • Moody's Investors Service | Aa1 |
| • Standard & Poor's | AA (N) |
| • DBRS | AA (N) |

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| • Moody's Investors Service | P-1 |
| • Standard & Poor's | A-1+ |
| • DBRS | R-1 (élevé) |

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'Office ontarien de financement.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Le bulletin de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Tous les bulletins d'information financière trimestrielle sont également accessibles à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Renseignements

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

Office
ontarien de
financement

www.ofina.on.ca

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : 416 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**



**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566**